



GOUVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Paris, le **30 AVR. 2024**

Mesdames et Messieurs les Maires de France,

Notre pays a rendez-vous avec son histoire, à travers le 80ème anniversaire des débarquements, de la Libération de la France et de la Victoire au cours des années 2024 et 2025.

De très nombreux et beaux évènements sont prévus dans l'ensemble du pays, en métropole comme en Outre-Mer, souvent à votre initiative, et nous vous en remercions. Certains évènements auront une forte dimension internationale, notamment les anniversaires des débarquements de Normandie et de Provence.

Le Président de la République a souhaité que ce cycle commémoratif puisse être également un temps fort pour toute la Nation et pour l'affirmation de ses valeurs républicaines, afin de rendre hommage avec dignité à celles et ceux qui se sont levés, sont venus nous libérer, ont souffert dans la population civile, ou ont été victimes de la barbarie nazie.

An plan national, une mission interministérielle a été constituée pour impulser et coordonner toutes les initiatives ; elle prend la forme d'un groupement d'intérêt public, la « Mission du 80ème anniversaire des débarquements, de la Libération de la France et de la Victoire ».

Dans chaque département, les préfets ont installé des comités départementaux du 80ème anniversaire dans lesquels les représentants des communes et des intercommunalités ont toute leur place. Un processus de labellisation de projets a été engagé et près de 1800 projets ont été déjà identifiés, et plus de 1200 labellisés. Les recteurs ont été chargés de leur côté de lancer une dynamique de projets éducatifs car la transmission de l'engagement est au cœur du 80ème anniversaire.

Outre l'organisation, ou la participation, aux évènements du cycle commémoratif, les communes peuvent s'investir également de plusieurs façons dans cette dynamique commémorative :

- à travers le baptême des rues et bâtiments de nos communes du nom de héros et héroïnes de la résistance et de la Libération de la France (anciens résistants, anciens combattants des armées françaises de libération, compagnons de la Libération, commissaires de la République de la Libération, etc.) ;
- en assurant le relais des initiatives s'adressant à tous les Français ;
- et en invitant la population à pavoiser les maisons le jour de la Libération de chaque commune du pays et le 14 juillet, jour de la fête nationale.

S'agissant de la première démarche, les objectifs fixés par la loi 3DS du 21 février 2022 étendant l'obligation de nommer les rues et de numérotter les bâtiments offrent une belle opportunité pour attribuer le nom de rues à des grandes figures de la Libération. Afin de vous accompagner si des recherches et vérifications sont nécessaires, vous pouvez saisir les comités départementaux placés auprès des préfets, qui eux-mêmes pourront solliciter la Mission Libération et son comité scientifique et d'orientation composée d'universitaires et de chercheurs dont les travaux font autorité sur cette période de notre histoire.

En ce qui concerne les initiatives pour tous nos compatriotes, l'une d'entre-elles mérite attention : il s'agit de l'appel fait à tous les Français de déposer aux archives publiques leurs documents personnels (récits, lettres et manuscrits) et les photographies ou films de cette période dont ils souhaitent s'assurer de la sauvegarde, afin de construire la mémoire nationale à partir des mémoires personnelles et familiales.

Quant au pavoisement, il serait un signe visible dans l'espace public de l'hommage que tous les Français doivent à celles et ceux qui ont risqué leurs vies pour notre liberté, le retour de la démocratie et de la souveraineté républicaine ; nous vous remercions des appels que vous pourrez initier dans ce sens dans vos communes, pour diffuser l'esprit des 80 ans.

En vous remerciant pour votre attention, nous vous prions d'agréer, Mesdames et Messieurs les Maires, notre considération très distinguée et notre parfait dévouement.

La secrétaire d'État auprès du
ministre des armées
chargée des anciens combattants
et de la mémoire



Patricia MIRALLES

La ministre déléguée auprès du ministre de
l'intérieur et des outre-mer et du ministre de
la transition écologique et de la cohésion
des territoires, chargée des collectivités
territoriales et de la ruralité



Dominique FAURE